

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize, le deux décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

Présents: M. Albert MAMY, Maire, Mmes Rose FABRE, Marie-Lise HOUSSEAU, Anne-Marie LUCENA, Josette SALLES, MM. Gérard GOUALIN, René ESCUDIER, Philippe DUSSEL, Edmond BERGE, Jean-Paul GALLET, Raymond MAUREL, Jean-Marie MAURIN, Philippe LECLERC, André SOULARD.

Procuration : M. Laurent ITIER à Albert MAMY.

Absents excusés : Mmes Chantal DARDY, Agnès FISCHER, M. J-François KORDEK.
Mme Josette SALLES a été élue secrétaire.

Présentation au conseil de l'étude de requalification urbaine

L'étude de requalification urbaine confiée au Cabinet « Un pour cent paysages » pour le réaménagement futur du bourg a été présentée au Conseil Municipal. Monsieur le Maire a rappelé l'objectif de cette étude qui permet de disposer d'un schéma directeur pour les futurs travaux de voirie d'aménagement des espaces publics du bourg. En effet, à la suite des importantes réhabilitations entreprises depuis 20 ans par le Syndicat Mixte de l'Abbaye-école de Sorèze pour redonner vie à l'ancienne Ecole, il sera nécessaire de programmer toute une série de travaux pour remettre à niveau le bourg (rues, trottoirs, place, éclairage, signalétique...) pour développer un tourisme culturel afin de redynamiser le centre historique. Le Conseil Régional, dans le cadre de sa politique « Grands Sites de Midi-Pyrénées » vient de décider un plan triennal d'aide sur la base d'un montant annuel de dépenses de 300 000€ subventionnable à hauteur de 40%.

Sorèze étant l'un des premiers grands sites à pouvoir présenter une étude globale, une demande de subvention a donc été déposée en 2013 pour une tranche de travaux qui concernait la rue Saint-Martin. Cette opération, estimée à 280 000€ H.T. environ, serait donc subventionnée par le Conseil Général du Tarn pour 111 000€ et la Région à hauteur de 80 000€ H.T.

1) Subvention DETR extension salle de repos des maternelles

VU la lettre circulaire de Mme la Préfète du Tarn du 21 octobre 2013 relative à la mise en place de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2014.

CONSIDÉRANT que le projet d'extension de la salle de repos pour les enfants de la maternelle entre dans la catégorie des opérations subventionnables au titre de la D.E.T.R.,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une extension de la salle de repos pour les enfants de maternelle qui, compte tenu des effectifs, sont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DÉCIDE de solliciter auprès de Mme la Préfète du Tarn une subvention pour les travaux d'extension de la salle de repos du groupe scolaire au titre de la D.E.T.R.,
Catégorie N°1 : soutenir les projets contribuant notamment au développement durable.

APPROUVE les travaux d'extension de la salle de repos du groupe scolaire pour un montant de 70 341,50€ H.T., conformément à l'étude de faisabilité établie par l'Atelier d'Architectes Associés, 8 rue de la République 81540 SOREZE.

2) Avenant n°1 2200€ Marché de travaux extraction boues du lagunage

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2013 décidant de retenir la Société SEDE Environnement pour les travaux de curage et d'épandage des boues du lagunage.

CONSIDÉRANT qu'au cours des travaux, il a été nécessaire de rallonger le temps de pompage en raison d'une concentration des boues plus importante que prévu et qu'à la demande de la commune, la distance du lieu d'épandage, a été augmentée.

VU la proposition d'avenant établie par la Société SEDE Environnement.

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 02/12/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

APPROUVE les travaux supplémentaires pour un montant de 2200€ H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

3) Acquisition d'une parcelle ZC N°31 de 250m² à l'association Foncière de Remembrement de Sorèze

VU la délibération de l'Association Foncière de Remembrement de Sorèze décidant de rétrocéder à la commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section ZC N°31 d'une contenance de 250m².

CONSIDÉRANT que cette parcelle constitue un ancien chemin desservant deux habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DÉCIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZC N°31 d'une superficie de 250m², appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Sorèze.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire associé à Puylaurens.

4) Acquisition à St-Ferréol d'une parcelle B N°1270 de 431m² aux consorts ARMAIGNAC

VU le courrier de Mme Marie-Christine ARMAIGNAC épouse FRANCHINARD, sollicitant la rétrocession à la commune, à l'euro symbolique, de la parcelle sise à Saint-Ferréol, cadastrée section B n° 1270 d'une contenance de 431m² lui appartenant ainsi qu'à Mme Mauricette ARMAIGNAC et M. Laurent ARMAIGNAC.

CONSIDÉRANT que cette parcelle qui constitue déjà en fait une impasse destinée à la voirie, dénommée « Impasse du Roulier du Canal », justifie un classement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DÉCIDE :

- **l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle sise à Saint-Ferréol cadastrée section B 127 d'une contenance de 431m² appartenant aux consorts ARMAIGNAC.**

- **Le classement de cette parcelle dans le domaine public communal.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire associé à Puylaurens.

5) Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal Georges LAVERNE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2009 décidant d'allouer une indemnité de conseil et de budget à Monsieur Guilhem BRUYERE à compter du 1^{er} juillet 2009.

Considérant le remplacement de Monsieur Guilhem BRUYERE par Monsieur Georges LAVERNE à compter du 1^{er} septembre 2013.

Considérant les services rendus par Monsieur Georges LAVERNE en qualité de conseiller de la mairie de Sorèze, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de lui allouer, à compter du 1^{er} septembre 2013 :

- l'indemnité de conseil au taux de 100%.
- l'indemnité de budget pour un montant de 15€.

6) Décisions modificatives N°4 Budget Communal.

VU la nécessité de prévoir des modifications et des créations d'imputations budgétaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de prévoir les ouvertures de crédit suivantes :

Dépenses de fonctionnement

60612 Energie électricité	+ 5 000
60621 Combustibles	+ 10 000

Recettes de fonctionnement

7325 Fonds de péréquation ressources intercommunales	+ 5 000
7381 Taxe additionnelle droits de mutation	+ 10 000

7) Dénomination de chemins : Chemin des Ouls et Impasse de la Jonquerie.

VU les demandes de la Poste, des services de sécurité et d'urgence sollicitant un adressage exhaustif des rues non encore dénommées afin de pouvoir mieux localiser les administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE les dénominations suivantes, figurant sur le plan annexé à la présente délibération :

A la Garrigole

- **Chemin des Ouls** : du chemin de l'Autan jusqu'à la ferme des Ouls.

A la Jonquerie

- **Impasse de la Jonquerie** : le chemin rural N°16 à partir du rond-point sur la voie communale n°2.

8) Décisions modificatives N°5 Budget Communal

VU la nécessité de prévoir des modifications et des créations d'imputations budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de prévoir les ouvertures de crédit suivantes :

Dépenses de fonctionnement

60612 Energie électricité	+ 5 000
60621 Combustibles	+ 10 000

Recettes de fonctionnement

7325 Fonds de péréquation ressources intercommunales	+ 5 000
7381 Taxe additionnelle droits de mutation	+ 10 000

9) Décisions modificatives N°6 Budget Communal

VU la nécessité de prévoir des modifications et des créations d'imputations budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de prévoir les ouvertures de crédit suivantes :

Dépenses de fonctionnement

61551 Matériel roulant	+ 2 000
668 Autres charges financières	- 2 000

Dépenses d'investissement

Opération 406 : équipement courant 2012

Article 2315 Installation matériel et outillage + 2 500

Recettes d'investissement

Opérations financières

Article 10223 Taxes locales d'équipement + 2 500

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22heures 30 minutes.



Le Maire

Albert Mamy
Albert MAMY